

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Commune de LES AYNANS

Document graphique  
Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

Pièce n° 4.2.11

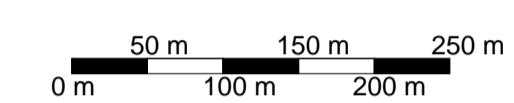
REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil  
Communautaire : 06.06.2016  
Approuvé par délibération du Conseil  
Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Place de la Déesse - 70200 VESOUL  
Tél : 03 84 75 46 47 - Fax : 03 84 75 31 69  
www.initiative.fr

Agence de Besançon  
Tél : 03 81 93 53 29 - initiative@orange.fr



\*Digne cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012\*  
Plan cadastral actualisé en avril 2016

**Légende**

— Limite de zones. - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

**ZONES AGRICOLES**

- A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- Ai Secteur de la zone A soumis à des risques d'inondations.
- An Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques).
- Ani Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques) et soumis à des risques d'inondations.
- Ac Secteur de la zone A soumis à des protections de captage.

**ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**

- N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Ni Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondations.

●●●●● Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.

▭ Exploitations agricoles.

⊠ Emplacements réservés et numéro d'opération.

✳ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11.

**Secteurs concernés par des risques et nuisances**

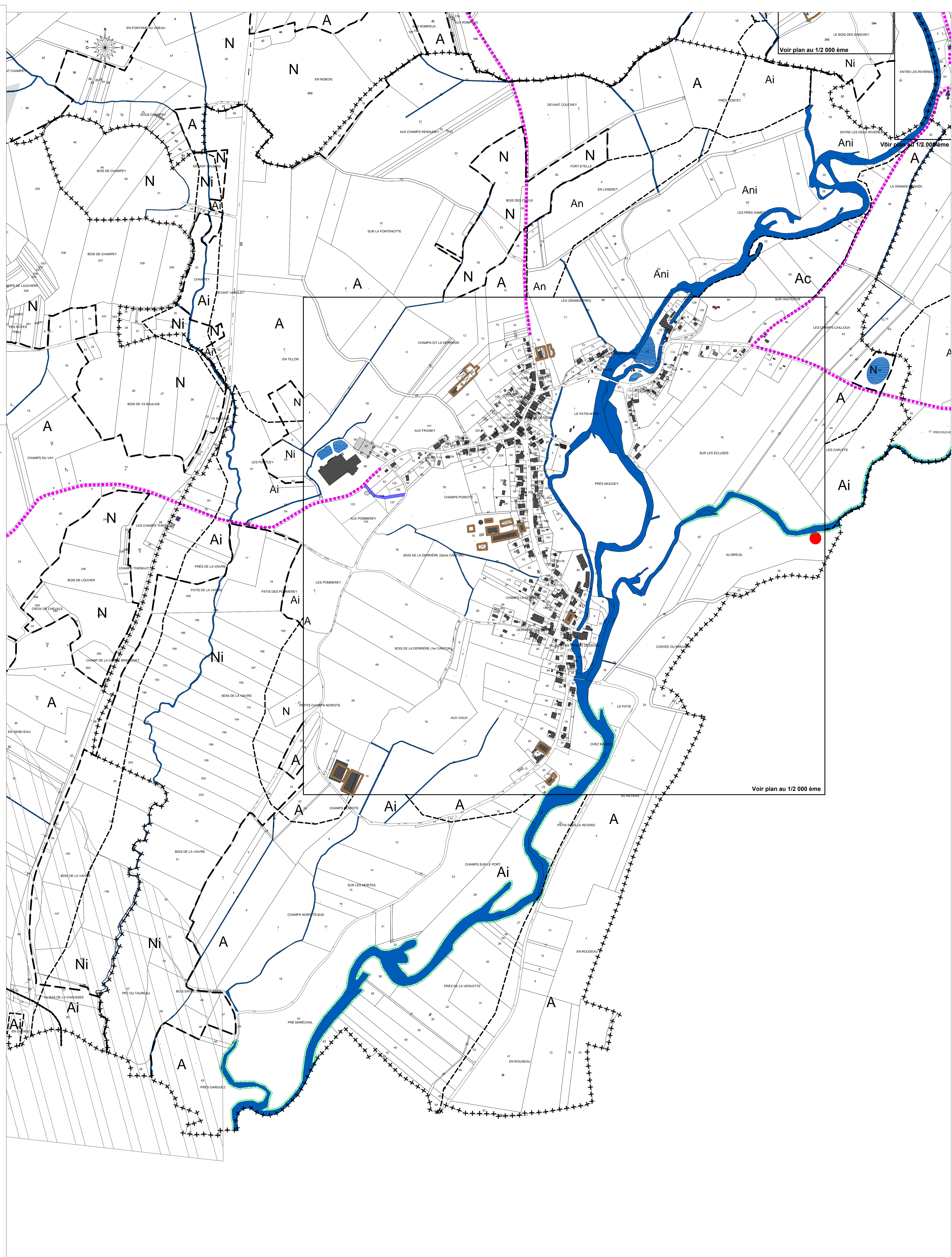
- Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...).
- ▨ Secteur soumis à des risques de mouvement de terrain (aléa faible).
- ▨ Canalisations de transport de gaz haute pression et zones de danger.

**Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et éléments de paysage à protéger**

- Cours d'eau, plans d'eau.
- Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.

**Liste des emplacements réservés**

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
11.1	Création d'accès à la zone 1AU <sub>1.1</sub>	Commune	1 473 m <sup>2</sup>



Voir plan au 1/2 000 ème

Voir plan au 1/2 000 ème

Voir plan au 1/2 000 ème